



Maisons-Alfort, le 21 janvier 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant
sur un changement de classification toxicologique, consécutif à une obligation
réglementaire (selon le règlement CLP (CE) N° 1272/2008) et ne comportant qu'une
proposition de classement par calcul,
de la préparation phytopharmaceutique
ASTEROIDE et son identique ALL IN ONE.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS, relatif à une demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire (selon le règlement CLP (CE) N°1272/2008) et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, de la préparation ASTEROIDE et son identique ALL IN ONE.

Considérant que la préparation ASTEROIDE a une autorisation de mise sur le marché, n°9800555 en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la préparation ALL IN ONE a une autorisation de mise sur le marché, n°2010613 en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 moge;

Considérant les compositions intégrales des préparations ASTEROIDE et ALL IN ONE ;

Considérant le document attestant que la composition intégrale est bien celle acceptée par le Ministère chargé de l'Agriculture ;

Considérant le document, attestant que la proposition pour les formulants ne disposant pas de classification harmonisée à l'échelon communautaire, est conforme à la classification figurant dans les fiches de données de sécurité des fabricants ;

Considérant la proposition argumentée de classement présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS (annexe 1) :

L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché, portant sur un changement de classification toxicologique consécutif à une obligation réglementaire et ne comportant qu'une proposition de classement par calcul, dans les conditions telles que mentionnées en annexe 2, pour la préparation ASTEROIDE et son identique ALL IN ONE, présentée par CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS.

Marc MORTUREUX

Annexe 1

**Classement toxicologique revendiqué de la préparation ASTEROIDE et son identique
ALL INE ONE**

Classe de danger	Pictogramme de danger	Mention d'avertissement	Phrases de risques	Phrase de prudence
Aucune	Aucun	Aucune	H413, EUH401	Aucune

Annexe 2

**Classement toxicologique retenu de la préparation ASTEROIDE et son identique
ALL INE ONE**

Classe de danger	Pictogramme de danger	Mention d'avertissement	Phrases de risques	Phrase de prudence
Aucune	Aucun	Aucune	H413, EUH401	P273, P501